

Séance du :

12/02/2021

Date de la convocation :
08 février 2021

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la Commune de COMPS sur ARTUBY

N° de la délibération 2021 _ 04	Nombre de membres		
	Afférents au Conseil Municipal	En Exercice	Qui ont pris part à la délibération
	10	10	7

L'an deux mille vingt et un et le douze février à 14h30,
le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de M. Alain BARALE

Présents : MM. BAIN Chantal - BIGHETTI de FLOGNY Charles - CAMOIN Yves – GAYMARD Marie-
José – GRANDAZZI Sandrine et LUCAS Aurore

Absents excusés : MM. AUE Pierre - LAUGIER Lucette et TROIN François

Secrétaire de séance : CAMOIN Yves

**Objet : CONVENTION avec le CENTRE de GESTION du VAR pour les
SEANCES d'EXAMENS PSYCHOTECHNIQUES GROUPEES - exercice 2021**

Le Maire informe l'Assemblée que le Centre de Gestion du Var, en application de l'article 25 de la loi du 26
janvier 1984, peut assurer toute tâche administrative concernant les agents des collectivités et établissements
du département du VAR qui le sollicitent.

Le Centre de Gestion du Var propose aux collectivités et établissements qui en font la demande,
l'organisation des examens psychotechniques prévus aux articles 3 et 4 du décret 2006-1691 du 22 décembre
2006 portant statut particulier du cadre d'emploi des Adjoints Techniques Territoriaux.

Ces examens s'adressent donc exclusivement aux agents assurant à titre principal la conduite d'un véhicule
dès lors qu'ils sont également titulaires du permis de conduire approprié en état de validité et détenant un des
grades suivants :

- Adjoint Technique Territorial
- Adjoint Technique Territorial Principal de 2^{ème} classe
- Adjoint Technique Territorial Principal de 1^{ère} classe

Chaque examen comprendra des tests destinés à donner un avis consultatif favorable ou défavorable et une
grille récapitulative. Les résultats des tests réalisés seront adressés à la collectivité. Toute inaptitude à la
conduite devra être confirmée par un médecin agréé mandaté par la Collectivité.

Le marché a été conclu avec STRIATUM FORMATION, le 1^{er} janvier 2020, pour une durée de 12 mois,
dans la limite d'une durée totale du marché de 4 ans, et sous réserve des crédits disponibles.
Pour les collectivités et établissements affiliés qui ont signé la présente convention, les examens
psychotechniques sont gratuits à raison de 5 prises en charge annuelles par collectivité.

Monsieur le Maire indique que pour continuer de bénéficier de cette mesure, il convient de signer la présente
convention.

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal DECIDE :**

- d'AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Var.

Fait et délibéré à Comps/Artuby les jour, mois et an susdits.
Pour copie certifiée conforme à l'original.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le: 15 FEV. 2021
et publication le: 15 FEV. 2021
Le Maire

Le Maire
A. BARALE

